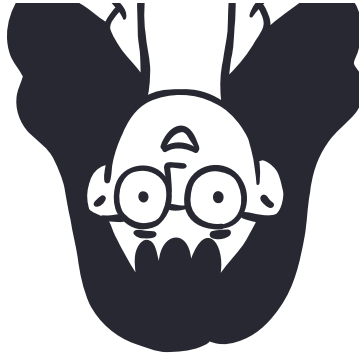


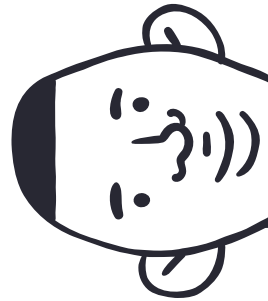


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le guide du job étudiant



Édito & sommaire



« Le Crous vous soutient à chaque étape de votre vie étudiante, en vous aidant à décrocher un job compatible avec vos études. »

Chères étudiantes, chers étudiants,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce guide conçu spécialement pour vous accompagner. Conscient des défis que vous pouvez rencontrer pour le financement de vos études, le Crous de Toulouse-Occitanie s'engage à vous soutenir dans votre recherche d'autonomie tout au long de votre parcours universitaire. Ce guide a pour but de vous aider dans la recherche d'un job étudiant, tout en vous encourageant à rester concentrés sur votre réussite académique.

Un job étudiant ne se limite pas à un complément de revenu. C'est aussi une opportunité de développer de nouvelles compétences, d'enrichir votre CV et de mieux vous préparer à intégrer le monde professionnel.

Vous y trouverez des conseils concrets pour rédiger un CV, une lettre de motivation, réussir vos entretiens, mais aussi des informations utiles sur vos droits et les ressources disponibles pour vous accompagner.

Le Crous est un véritable partenaire de votre réussite : à votre écoute, prêt à vous guider, vous conseiller et vous orienter vers les outils et services adaptés à vos besoins.

Je vous invite à aborder cette recherche de manière positive et déterminée. Ces expériences enrichiront non seulement votre parcours universitaire, mais aussi votre développement personnel et professionnel.

Bonne lecture et surtout, bonne chance dans vos démarches !

*Dominique Froment,
directrice générale
du Crous de Toulouse-Occitanie*

.PARTIE I

Mon job, mes droits, mes obligations **3**

Ce qu'un job implique	5
Le contrat de travail	7
Le cumul d'activités	10
Le travail dissimulé	10
Le salaire	12
Le temps de travail	15
Les congés	16
La période d'essai et le délai de prévenance	18
Les étudiants internationaux	19
Le chômage et France Travail	21
Le droit à la retraite	22
La démission	22
L'entrepreneuriat	24
Faire valoir ses droits	27

.PARTIE II

Mon job, ma recherche **29**

Comment rechercher le bon job ?	31
Créer un CV attractif	35
Rédiger une lettre de motivation	41
Réussir son entretien de recrutement	44

.PARTIE III

Les différentes ressources **49**

Trouver un job	51
Les vacances : un job dans l'enseignement supérieur	53
L'expérience par l'engagement	54

.ANNEXE

Glossaire **57**

.PARTIE I

Mon job, mes droits, mes obligations

Un job étudiant doit avant tout vous permettre de rester prioritairement engagé dans vos études.

Il doit offrir un soutien financier suffisant pour couvrir une partie des frais de scolarité ou de vie quotidienne, sans nuire à votre rythme d'études.

L'employeur doit faire preuve de compréhension, notamment en période d'examens, et proposer des horaires compatibles avec vos obligations universitaires. Les tâches confiées ne doivent pas être trop exigeantes afin de préserver un bon équilibre entre vie étudiante et professionnelle.



Ce qu'un job implique

En tant qu'employeuse, je suis tenue de rémunérer correctement mon employé, de lui fournir du travail et les moyens pour le faire.

Je dois aussi respecter les horaires, le salaire prévu, les tâches convenues et garantir un cadre de travail sécurisé.

Je dois veiller à la santé et à la sécurité de mes salariés, les informer, les former, prévenir les risques.

Enfin, je dois respecter les libertés individuelles et collectives, quel que soit le poste occupé.



Moi, en tant que salariée, je dois respecter les clauses du contrat, les règles internes et les consignes données par mon employeur.

Je dois aussi me comporter correctement au travail et éviter tout ce qui pourrait nuire à mon employeur, même en dehors de mes horaires.

Bref, c'est donnant-donnant. Un contrat, ce n'est pas juste des droits. C'est aussi des engagements.



Et si je suis encore mineur(e) ?



En France, l'âge minimum légal pour travailler de façon régulière est de

16 ans*.

* Sous réserve de fournir une autorisation du représentant légal (sauf si le mineur est émancipé).

Aussi, il est important de noter qu'une personne qui n'est pas encore majeure touchera 80 % du Smic si elle a moins de 17 ans, 90 % du Smic si elle a entre 17 et 18 ans.

LE TRAVAIL DE NUIT, LA MANIPULATION DE MACHINES DANGEREUSES ET LES ACTIVITÉS PÉNIBLES ET DANGEREUSES SONT INTERDITES POUR LES TRAVAILLEURS MINEURS.

.PARTIE I

Le contrat de travail

Un contrat de travail existe dès lors qu'une personne (le salarié) s'engage à travailler, moyennant rémunération, pour le compte et sous les ordres et le contrôle d'une autre personne (l'employeur). Son exécution entraîne un certain nombre d'obligations, tant pour le salarié que pour l'employeur.

Les mentions obligatoires du contrat de travail

- Identité et adresse du salarié
- Désignation du poste
- Salaire, indemnités, avantages
- Date de début de contrat, fin si contrat à durée déterminée (CDD)
- Lieu(x) de travail
- Période d'essai le cas échéant, préavis
- Convention collective
- Durée du travail, si temps partiel

Les différents contrats

Contrat à durée indéterminée

- Statut :** salarié de droit commun
- Durée :** sans limite de temps
- Usage :** emploi stable et durable
- Particularités :** contrat écrit non obligatoire (sauf temps partiel ou convention collective)
- Droits :** pleins droits du Code du travail ; protection contre le licenciement abusif

Contrat à durée déterminée

- Statut :** salarié à durée limitée
- Durée :** définie (max. 18 mois, 2 renouvellements possibles)
- Usage :** besoin temporaire (remplacement, surcroît d'activité, etc.)
- Particularités :** contrat écrit obligatoire sous 48h ; mention du temps de travail exigée ; peut être transformé en CDI
- Droits :** indemnité de fin de contrat (10 % du brut total), sauf exceptions ; accès aux mêmes droits que les CDI (congrés, prévoyance, etc.)

CDD saisonnier

- Statut** : salarié saisonnier
- Durée** : variable selon la saison, renouvelable
- Usage** : activités cycliques (agriculture, tourisme, etc.)
- Particularités** : pas d'indemnité de fin de contrat ; possibilité d'exonération de cotisations
- Droits** : droits limités (selon les cas) ; accès partiel aux protections du droit du travail

Intérim - travail temporaire

- Statut** : salarié de l'agence d'intérim (ou ETT : entreprise de travail temporaire)
- Durée** : mission déterminée
- Usage** : remplacement, accroissement temporaire d'activité
- Particularités** : rédaction du contrat et rémunération de l'intérimaire par l'ETT
- Droits** : même conditions que les salariés de l'entreprise utilisatrice ; indemnité de fin de mission applicable

Contrat de vacataire

- Statut** : vacataire
- Durée** : ponctuelle
- Usage** : tâche précise et ponctuelle, pendant un temps déterminé
- Particularités** : n'existe que dans la fonction publique
- Droits** : droits limités (congés, formations, avancement) ; peut être recruté plusieurs fois, sans créer de contrat continu

Contrat d'engagement éducatif

- Statut** : animateur/éducateur/directeur occasionnel
- Durée** : max. 80 jours sur 12 mois
- Usage** : accueils collectifs de mineurs (colonies, centres de loisirs)
- Particularités** : temps de travail dérogatoire (jusqu'à 48h/semaine sur 6 mois) ; hébergement pris en charge si présence continue ; rémunération min : 51,08€ brut/jour (dès mai 2025)
- Droits** : droits spécifiques selon la situation (logé ou non)

.PARTIE I

Le cumul d'activités

Si les contrats de travail ne l'interdisent pas, il est alors possible de cumuler plusieurs emplois. En revanche, les horaires cumulés ne peuvent pas dépasser 10 heures par jour, 50 heures par semaine ou 48 heures de moyenne hebdomadaire sur 12 mois.

Le non-respect de ces limites expose l'employeur **et** le salarié à une amende de 1 500 € chacun.

.PARTIE I

Le travail dissimulé

Le « travail au noir », travail dissimulé ou illégal est le fait d'exercer une activité non déclarée par l'employeur auprès des organismes compétents (l'Urssaf ou la Mutualité Sociale Agricole).

Lorsqu'un salarié n'est pas déclaré, celui-ci n'obtient pas les droits au chômage, à la retraite, à la protection sociale, et donc pas de prise en charge en cas d'accident du travail, arrêt maladie, etc.

Aussi, si l'employeur ne déclare pas la personne qu'il emploie, le travailleur prend le risque de ne pas pouvoir justifier de son travail et de ne pas être payé. Le travailleur ne peut pas non plus s'appuyer sur cette expérience pour sa future vie professionnelle, ni pour justifier ses revenus afin de louer un appartement par exemple.

Pour finir, l'employeur encourt une peine de prison et une amende. Le travailleur risque lui aussi des poursuites en cas de fraude aux aides sociales liée à la non-déclaration de son salaire. En revanche, si le salarié peut prouver qu'il est victime de la non-déclaration de l'employeur et non complice, il peut poursuivre l'employeur en justice et ne risque aucune poursuite.

Salut, je viens de commencer un nouveau job, mais j'ai pas encore signé de contrat... C'est normal ?

Pas vraiment. Tu dois recevoir un contrat dans les **48h suivant ton embauche**, sauf si c'est un CDI à temps plein (dans ce cas, ce n'est pas obligatoire immédiatement).

Quoiqu'il en soit, demande à voir la **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)**, c'est une preuve que tu as été déclaré.

Ok. Et mes collègues n'ont pas encore reçu de fiche de paie. C'est grave ?

Oui, c'est un problème. **Tu dois recevoir un bulletin de paie chaque mois**, peu importe le mode de paiement (espèces, virement, etc.).
Et une fois reçu, vérifie que le nombre d'heures correspond bien à ce que tu as réellement effectué.

Et si je remarque des choses bizarres, je fais quoi ? Je veux éviter les problèmes...

D'abord, parles-en avec ton supérieur ou les ressources humaines si tu penses qu'il s'agit d'une erreur.
Sinon tu peux :

- contacter l'**inspection du travail, le fisc** ou l'**Urssaf** ;
- ou déposer une **plainte à la police**.

Ces organismes peuvent agir sans forcément te mettre en difficulté.

Le salaire

Le salaire est une contrepartie du travail fourni. Il est constitué du salaire de base, mais aussi facultativement de primes, avantages, ou majorations. Il peut être composé d'une partie fixe et d'une partie variable. Dans ce cas, si la partie fixe est inférieure au Smic mais que la part variable du mois ne complète pas la partie fixe jusqu'à atteindre le Smic, un complément de salaire doit être versé au salarié.

Le Smic

Il s'agit du salaire minimum interprofessionnel de croissance : il est interdit de rémunérer un salarié en deçà, sauf cas exceptionnels (CEE).

AU 1^{ER} NOVEMBRE 2024, LE SMIC EST DE 11,88 € BRUT DE L'HEURE, SOIT ENVIRON 9,40 € NET.



Par exemple, pour
10 heures travaillées
par semaine,
le salaire du mois
sera d'environ 510 €
brut, soit 404 € net.

Le brut, le net

Le salaire brut

Salaire qui est inscrit sur le contrat de travail et est composé des cotisations sociales payées par l'employeur.



Le salaire net

Salaire que l'on reçoit réellement ; se calcule en enlevant les cotisations sociales du brut, qui représente en moyenne 21 %.

LES COTISATIONS SOCIALES SERVENT À FINANCER LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE : ASSURANCE MALADIE, RETRAITE, CHÔMAGE, ALLOCATIONS FAMILIALES, ETC.

Le bulletin de paie

Il est remis chaque mois et comporte des éléments obligatoires, dont le poste occupé, le nombre d'heures travaillées, les salaires brut et net ainsi que les congés.

IL CONVIENT DE CONSERVER LES BULLETINS TOUTE SA VIE POUR FAIRE VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE NOTAMMENT.

La déclaration d'impôts

Moins de 26 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition

Vous avez touché **moins de 3 fois le montant du Smic mensuel** sur l'année.

Exonération : vous ne devez pas faire de déclaration.

Vous avez touché **plus de 3 fois le montant du Smic mensuel** sur l'année.

Vous devez déclarer les salaires perçus au-delà de l'exonération.

26 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année d'imposition

Vous devez déclarer l'ensemble des salaires perçus.

Le temps de travail

La durée de travail hebdomadaire



En France, la durée légale hebdomadaire moyenne pour un contrat en temps plein est de **35 heures**, et ne peut excéder 44 heures par semaine, sauf cas particuliers.

AFIN DE NE PAS METTRE EN PÉRIL LA RÉUSSITE DE LEURS ÉTUDES, IL EST CONSEILLÉ AUX ÉTUDIANTS DE NE PAS TRAVAILLER PLUS DE 15 HEURES PAR SEMAINE, À MOINS QUE LEUR EMPLOI DU TEMPS LE PERMETTE.

Pour un contrat en temps partiel, la durée de travail hebdomadaire doit être supérieure ou égale au minimum légal, établi à **24 heures**.

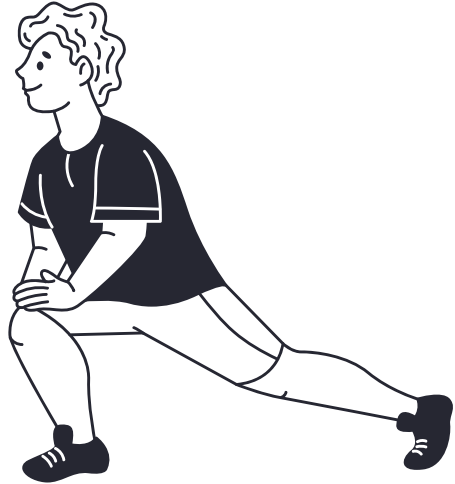
Cette durée minimale n'est pas applicable dans les cas suivants :

- Votre contrat est un **CDD de 7 jours ou moins**.
- Vous remplacez un **salarié absent**.
- Votre employeur est un **particulier**.
- Vous êtes étudiant de moins de 26 ans, cumulez plusieurs activités totalisant 24 heures ou plus, ou faites face à des contraintes personnelles, **et avez demandé une dérogation écrite**.

Les temps de repos

En France, la législation du travail impose un repos quotidien d'au moins **11 heures consécutives** entre deux journées de travail.

À cela s'ajoute un repos hebdomadaire minimum de **24 heures consécutives**, généralement accordé le dimanche. Ce repos hebdomadaire se cumule obligatoirement avec le repos quotidien.



.PARTIE I

Les congés

Congés payés et sans soldes



Les congés payés

Chaque salarié acquiert **2,5 jours ouvrables** de congés payés par mois de travail effectif, soit 30 jours ouvrables (ou 5 semaines) pour une année complète de travail.



Les congés sans soldes

À l'inverse, ce sont des périodes d'absence **non rémunérées**, accordées sur demande du salarié, avec l'accord de l'employeur. Durant ces congés, aucune rémunération n'est versée, et ils n'ouvrent pas droit à l'acquisition de congés payés.

Salut ! Je travaille depuis quelques mois à côté de mes études. J'ai droit à des congés payés, même en CDD ?

Oui, bien sûr. **Tout salarié a droit à des congés payés**, quel que soit le contrat.

Si tu ne peux pas les prendre (ex : fin de contrat), ils doivent être payés avec ton solde de tout compte.

Et pour réviser mes partiels, j'ai droit à un congé spécial ?

Oui. Si tu es étudiant salarié inscrit dans l'enseignement supérieur, **tu peux demander 5 jours ouvrables non rémunérés pour préparer tes examens.**

Tu dois les prendre dans le mois qui précède tes épreuves, et ça fonctionne par tranche de 60 jours ouvrés travaillés.

À voir aussi ce que dit ton contrat à ce sujet.

Je n'ai pas encore 21 ans. Est-ce que ça change quelque chose ?

Oui, si tu as moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, tu peux demander **un congé non rémunéré de 30 jours ouvrables**, même sans ancienneté. C'est un droit, mais il faut en faire la demande à ton employeur.

Ok je comprends mieux, merci !

La période d'essai et le délai de prévenance

La période d'essai permet d'une part à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience, mais aussi au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent. Elle n'est pas obligatoire mais rarement absente et doit être précisée dans le contrat. Durant celle-ci et jusqu'à sa fin, l'employeur comme le salarié peuvent rompre le contrat en respectant un délai obligatoire, appelé « délai de prévenance ».

Le délai de la période d'essai dépend de la situation



Dans un CDD

On calcule **1 jour par semaine dans la limite de 2 semaines** si le contrat est inférieur ou égal à 6 mois, et **maximum 1 mois** s'il est supérieur à 6 mois.



Dans un CDI

Elle est de maximum **2 mois** pour les ouvriers et employés, **3 mois** pour les agents de maîtrise et techniciens et **4 mois** pour les cadres. Elle peut être renouvelée si c'est prévu dans le contrat.



En intérim

Elle est limitée à **2 jours ouvrés** pour les contrats allant jusqu'à 1 mois, à **3 jours ouvrés** pour les contrats entre 1 et 2 mois et à **5 jours ouvrés** pour les contrats de plus de 2 mois.

Les étudiants internationaux

La loi française autorise les étudiants internationaux à travailler, à titre accessoire, **964 heures dans l'année, soit l'équivalent de 60 % de la durée légale du temps de travail** (50 % pour les étudiants algériens dont le statut reste défini par l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968).

Les étudiants dans l' Espace Economique Européen + Suisse

Les étudiants européens peuvent exercer une activité salariée pendant leurs études sans avoir besoin d'un titre de séjour ou d'une autorisation de travail.



Cet emploi doit être exercé à titre accessoire, c'est-à-dire en complément des études. Le dépassement du quota de 964h/an implique un changement de catégorie vers celle des travailleurs.

Les étudiants hors Espace Economique Européen + Suisse

Pour travailler, les étudiants hors espace économique européen + Suisse ont nécessairement besoin d'avoir un titre de séjour (VLS-TS) mentionnant la qualité d'étudiant.

Par ailleurs, l'employeur doit adresser une déclaration nominative à la préfecture dans lequel l'employeur a son siège ou sa résidence au moins deux jours ouvrables avant la date d'effet de l'embauche.

ATTENTION, LA CARTE DE SÉJOUR ÉTUDIANT NE PERMET PAS D'ÊTRE AUTO-ENTREPRENEUR.

Les cas particuliers

Les étudiants algériens

Les étudiants algériens doivent avoir un certificat de résidence algérien étudiant. L'autorisation de travail est réduite à 50 % du temps de travail annuel de la branche professionnelle concernée.

Avant de commencer le contrat, l'employeur doit demander et obtenir une autorisation de travail auprès de l'administration compétente.

Le travail lié aux études au-delà de la limite d'heures

Pour cela, l'employeur a l'obligation de demander une autorisation de travail. Les étudiants concernés sont les titulaires d'un contrat d'apprentissage diplômant qui est au moins équivalent au master, ou les étudiants dont la formation comprend une séquence de travail salarié (doctorants, assistants de langue, internes en médecine, etc.).

Les visas long séjour temporaire

Les étudiants concernés doivent demander une autorisation de travail provisoire. La durée de travail légale maximale est alors proportionnelle à la durée des études.

Le chômage et France Travail

Actuellement, les étudiants ne peuvent pas s'inscrire à France Travail (anciennement appelé « Pôle Emploi »), un service destiné principalement à l'accompagnement des personnes en recherche active d'emploi. Toutefois, vous pouvez consulter de manière autonome les offres d'emploi sur leur plateforme.



Après l'obtention de mon diplôme, je pourrai bénéficier de l'ensemble des ressources pour trouver un emploi adapté à mes qualifications et aspirations.

Mes jobs étudiants ou saisonniers peuvent ouvrir des droits aux allocations chômage.

Le droit à la retraite

Comme toute activité salariée, un job étudiant génère des cotisations retraite qui permettent de valider un trimestre de retraite et/ou d'acquérir des points supplémentaires. Les jobs étudiants sont donc, s'ils respectent les conditions prévues par la loi, comptabilisés dans le calcul de la pension retraite.

BON À SAVOIR : LES ANNÉES D'ÉTUDES NE SONT PAS COMPTABILISÉES DANS LE CALCUL À LA RETRAITE. NÉANMOINS, IL EST POSSIBLE DE RACHETER 12 TRIMESTRES D'ÉTUDES, MOYENNANT COMPENSATION FINANCIÈRE. CETTE COMPENSATION SE CALCULE EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU SALAIRE PERÇU AU MOMENT DU RACHAT : IL EST DONC OPPORTUN D'Y PENSER AU PLUS TÔT.

La démission

La démission est un mode de rupture du contrat de travail à l'initiative du salarié. Elle n'exige pas toujours de justification, mais elle doit respecter certaines règles, notamment en matière de forme, de préavis et de documents de fin de contrat.

Je pense à démissionner, mais je sais pas trop comment m'y prendre. Y'a une façon « officielle » de le faire ?

Le Code du travail n'impose pas de forme particulière, mais le mieux, c'est de **remettre ta démission par écrit**.

Tu peux l'envoyer en **recommandé avec accusé de réception**, ou la remettre en **main propre** avec deux copies signées.

Et je peux partir quand je veux après ça ?

Pas tout à fait. Tu dois respecter un **délai de prévenance ou un préavis**, selon ta situation.

En période d'essai :

- **24h** si tu es là depuis moins de 8 jours,
- **48h** si tu es là depuis plus de 8 jours.

Si tu es en CDI, tu peux démissionner sans donner de motif.

En CDD, c'est seulement possible si tu signes un CDI ou si ton employeur est d'accord.

Ton préavis est précisé dans ton contrat ou dans la convention collective.

Et quand je quitte, il faut que je récupère des papiers, non ?

Oui, ton employeur doit te remettre trois documents : une **attestation pour France Travail** ; un **certificat de travail** ; un **reçu pour solde de tout compte**.

L'entrepreneuriat

Aujourd'hui, le choix de créer sa micro-entreprise est de plus en plus fréquent chez les étudiants. Parmi leurs activités, on retrouve notamment la vente de produits artisanaux, la revente d'articles (type Ebay, Vinted, etc.), le domaine de l'influence, la création de contenus, les blogs, la livraison indépendante ou encore les activités dans le numérique.

**VOUS ÊTES CRÉATIF ? VOUS AVEZ UNE IDÉE AMBITIEUSE ?
VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ
EN PARALLÈLE DE VOS ÉTUDES ? ÊTRE ÉTUDIANT
ET AUTO-ENTREPRENEUR, C'EST POSSIBLE !**

Auto-entrepreneur, micro-entreprise

L'auto-entreprise est une entreprise individuelle et personnelle. Ce régime simplifié a été créé pour faciliter les démarches de création et de gestion de sa propre activité, tout en permettant de bénéficier d'une protection sociale dédiée et d'autres avantages. Les auto-entrepreneurs versent des cotisations en fonction de leur chiffre d'affaires brut, qui ne doit pas dépasser certains paliers selon l'activité.

VOUS NE GAGNEZ RIEN ? VOUS N'AVEZ RIEN À PAYER !

Comment se lancer ?

01

AVOIR UNE IDÉE AMBITIEUSE

Vous avez une idée, un projet :
c'est le moment de vous lancer.

02

SE DÉCLARER SUR LE GUICHET UNIQUE

Rendez-vous sur procedures.inpi.fr pour
déclarer officiellement votre activité.

03

CRÉER SON ESPACE URSSAF

Ouvrez votre compte sur le site de l'Urssaf
pour suivre votre statut et vos démarches.

04

RECEVOIR SON SIRET

Vous recevez votre numéro de Siret
et votre notification d'affiliation :
vous êtes reconnu entrepreneur.

05

DÉBUTER SON ACTIVITÉ

Vous pouvez désormais travailler, facturer
et faire vivre votre projet.

06

DÉCLARER SON CHIFFRE D'AFFAIRES

Déclarez vos revenus et payez vos
cotisations en ligne, simplement et
automatiquement.

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.INPI.FR/CREER-EN-TANT-QUE-MICRO-ENTREPRENEUR

Attention : les formalités sont gratuites, cependant certains frais sont à prévoir, notamment pour l'ouverture d'un compte bancaire dédié à l'activité ou la souscription d'une assurance professionnelle. Enfin, les centres de formalité des entreprises proposent un accompagnement, payant mais facultatif, aux entrepreneurs débutants.

VOUS NE SAVEZ PAS EXACTEMENT COMMENT RÉALISER VOTRE PROJET, OU AVEZ BESOIN DE CONSEILS ? RECHERCHEZ LES TIERS-LIEUX DE VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ÉTUDE, OU ENCORE LES ASSOCIATIONS TELLES QUE LES JUNIOR-ENTREPRISES.

Le Statut National Étudiant Entrepreneur

Être étudiant et être accompagné par un tuteur académique et un tuteur praticien (chef d'entreprise, structure d'accompagnement et/ou de financement) dans la concrétisation de son projet de création d'entreprise, c'est possible avec le Statut National Étudiant Entrepreneur (SNEE). Cela permet d'avoir accès à un diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » ainsi que des prestations délivrées dans le cadre du dispositif PEPITE.



PEPITE SIGNIFIE « PÔLE ÉTUDIANT POUR L'INNOVATION, LE TRANSFERT ET L'ENTREPRENEURIAT ».

C'EST UN DISPOSITIF NATIONAL MIS EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE. SON OBJECTIF EST DE FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES ÉTUDIANTS ET LES JEUNES DIPLÔMÉS, EN LES AIDANT À DÉVELOPPER UN PROJET DE CRÉATION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE, TOUT EN POURSUIVANT LEURS ÉTUDES. IL EXISTE UN PEPITE DANS CHAQUE RÉGION.

Faire valoir ses droits

En cas de conflits, vous pouvez...

- Vous renseigner auprès de l'inspection du travail (DREETS)
- Saisir le conseil des prud'hommes
- Consulter votre syndicat
- Prendre connaissance de permanence juridique gratuite par des professionnels, par les biais suivants :
 - les points-justice (tribunaux judiciaires, etc.) ; les barreaux ; les associations d'aide aux victimes ; le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de votre département ; votre assurance habitation, qui peut prévoir une garantie protection juridique

Les contacts utiles

Quelle que soit la situation (question sur le droit du travail, discrimination, infraction, escroquerie ou besoin d'accompagnement) il existe toujours des solutions et des interlocuteurs pour vous aider. Des services spécialisés, souvent gratuits et confidentiels, sont à votre écoute pour vous informer, vous orienter ou vous soutenir. Ne restez pas seul : un simple appel peut faire la différence.

Si j'ai un souci dans mon job étudiant, une question **sur le droit du travail** ou un truc qui me semble pas normal, je peux appeler qui ?

Pour des questions ou informations sur le droit du travail, tu peux contacter la **DREETS Occitanie** au **0 806 000 126** (prix d'un appel, non surtaxé).

Et si je suis **victime** ou **témoign** d'une **discrimination** ?

Dans ce cas, tu peux appeler le **Défenseur des droits** au **09 69 39 00 00**.
Il existe aussi une plateforme d'accompagnement dédiée : **par téléphone** au **39 28** ou **via le chat** sur antidiscriminations.fr.
Des juristes spécialisés peuvent t'écouter et t'accompagner.

Et s'il s'agit d'un autre problème ?
Une **escroquerie**, une **agression**, ou si je suis en **situation de handicap** ?

Si tu estimes être victime d'une infraction, contacte **France Victimes** au **116 006** (appel et service gratuit, confidentiel).
Pour les escroqueries, tu peux appeler **Info Escroqueries** : **0 805 805 817** (appel et service gratuits).
Et pour les personnes en situation de handicap, **Allô Service Public** est joignable au **39 39** (prix d'un appel, non surtaxé) pour toute question sur les droits, obligations et démarches.

.PARTIE II

Mon job, ma recherche

Je garde tous les documents que mon employeur me remet : contrats, bulletins de paie, attestations employeur, attestations France Travail... Il faut les conserver pendant toute ma vie active, jusqu'à la retraite.

Et bonne nouvelle : avoir un job étudiant ne me fait pas perdre ma bourse, tant que je respecte les conditions de présence en cours et aux examens.



Comment rechercher le bon job ?

Cibler sa recherche

Identifiez votre besoin : combien d'heures devez-vous travailler pour atteindre le salaire minimum dont vous avez besoin chaque mois ? est-ce compatible avec votre emploi du temps ?

Faites le point sur vos atouts (motivation, savoirs, compétences) et contraintes (de déplacement, horaires, médicales).

01

DÉTERMINER SES BESOINS

Pour compléter mes rentrées d'argent, je souhaite avoir un revenu de 250€ net par mois.

02

CALCULER LE NOMBRE D'HEURES NÉCESSAIRES

Je divise le montant souhaité par le taux horaire net du SMIC :
 $250 \div 9,40 =$ environ 26,5 heures par mois

03

RÉPARTIR SON TEMPS DE TRAVAIL

Je répartis ces heures sur le mois pour voir si c'est faisable avec mes cours :
 $26,5 \text{ h} \div 4 \text{ semaines} =$ environ 6h30 de travail par semaine

Comment chercher

Répondez à des offres, envoyez des candidatures spontanées, faites appel à votre réseau, vos voisins, vos anciens lieux de stages, vos réseaux sociaux et même les petits commerçants de votre quartier.

De nombreux sites regroupent des offres de job :

Des annonces généralistes :

francetravail.fr
meteojob.com
indeed.fr

Des annonces pour les jeunes ou étudiants :

jobaviz.fr
crij.org
1jeune1solution.gouv.fr

Des annonces saisonnières :

jobs-ete.com
les Maisons des saisonniers
les mairies
les métropoles



Q Zoom sur : Jobaviz, la plateforme du job étudiant.

Jobaviz est un portail entièrement gratuit ayant pour but de réunir les offres de job à destination des étudiants et compatibles avec leurs études. Il peut s'agir d'un job saisonnier, d'été, en télétravail, d'un emploi au pair, d'un job pendant les vacances ou en période scolaire.

Connectez-vous avec votre compte MesServices.etudiant et le tour est joué !

Les + de la plateforme Jobaviz

Je crée plusieurs profils pour adapter ma recherche à mon emploi du temps.

Je reçois des annonces qui matchent avec mes critères



Je mets mon CV en ligne et les employeurs peuvent me contacter directement.

Les secteurs qui recrutent

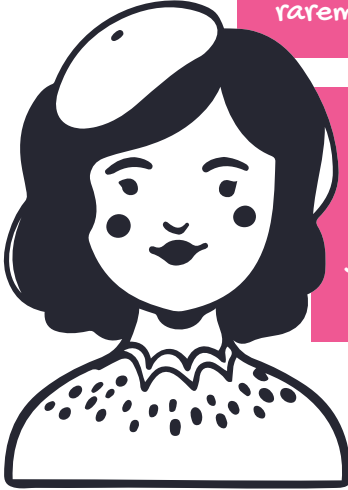
Bien que vous puissiez candidater à tout type de job étudiant, certains secteurs montrent une activité plus élevée en matière de recrutement des étudiants. C'est le cas de la garde d'enfant (incluant aussi l'animation dans les écoles), la grande distribution, l'hôtellerie/restauration ou encore le soutien scolaire. Aussi, il peut y avoir une forte demande dans les domaines de l'évènementiel, l'animation socioculturelle ou sportive, l'accueil/administratif, la manutention, ou les vacances universitaires.

Les arnaques

Restez attentifs aux demandes des recruteurs. Si, après avoir répondu à une offre d'emploi, on vous demande une somme d'argent en contrepartie de votre embauche, en remboursement de matériel ou d'une avance de salaire avant même votre premier jour, vous êtes certainement face à une arnaque.

Stoppez immédiatement tout contact et dénoncez l'escroquerie sur www.internet-signalement.gouv.fr. Vous pouvez déposer plainte si vous avez un doute sur une possible collecte de vos données.

Si une offre est trop attractive, je me méfie. Un salaire élevé pour peu d'heures, ça cache souvent quelque chose. Et quand l'annonce est remplie de fautes d'orthographe, c'est rarement bon signe.



Et si on me demande de l'argent, c'est clair : je ne donne rien. Un vrai employeur ne me fera jamais payer pour postuler ou commencer un job.

Je ne donne jamais mes infos perso (comme mon RIB ou mon numéro de sécu) tant que je n'ai pas rencontré le recruteur. Et quoi qu'il arrive, je ne verse aucune somme d'argent, peu importe la raison.

Si on me propose de l'argent sans que j'aie travaillé, je dis non. Et si j'ai le moindre doute sur la personne en face, j'arrête tout simplement la discussion.



Créer un CV attractif

Les éléments du CV



Les indispensables



Les plus (facultatifs)



Identité et présentation

Prénom, nom, coordonnées avec une **adresse mail** qui fasse professionnelle (éviter les noms humoristiques, mieux vaut une adresse avec vos nom et prénom)

Lieu de résidence (sans forcément mettre l'adresse)

Moyen de locomotion (précisez si permis B)

Titre du poste

Accroche/paragraphe de présentation

Photo : uniquement si elle est professionnelle (éviter les photos d'identité ou de vacances)

Âge : rarement nécessaire, sauf si la candidature l'exige (majeur obligatoire, alternance, service civique, etc.)

Nationalité : à indiquer uniquement pour certains postes en secteur haute sécurité.



Diplômes et formations

Intitulé exact du diplôme

Établissement d'obtention (nom complet)

Matières importantes ou dominantes

Mémoire/rapport de stage (titre, thème)

- **Lieu** (ville, pays si étranger)
- **Année d'obtention**
- **Mention** (assez bien, bien, très bien, etc., si applicable)
- **Options ou spécialités suivies** (ex : spé maths, option cinéma)
- **Formations complémentaires** (BAFA, PSC, etc.)
- **Projets réalisés** (ex : projet de groupe, étude de cas, atelier, etc.)
- **Travaux marquants** (exposés, publications, réalisations)



Parcours et expériences professionnelles

- **Type d'expérience** (pro, asso, perso, stage)
- **Intitulé du poste** ou fonction exercée
- **Nom de la structure/entreprise/association**
- **Lieu** (ville)
- **Dates ou durée** (ex : juillet-août 2023, 3 mois)
- **Missions principales détaillées**
- **Regrouper en un parcours unique** en cas de nombreuses expériences similaires (ex : plusieurs animations, engagements bénévoles répétés, etc.)



Atouts personnels

- **Compétences, savoirs et savoir-faire** (langues étrangères, logiciels, outils numériques, etc.)
- **Savoir-être, qualités personnelles**
- **Loisirs, centres d'intérêt**
- **Dire quelques mots des centres d'intérêts** pour gagner davantage l'attention du recruteur

Valoriser ses expériences et identifier ses compétences

Pour préparer au mieux son dossier de candidature, l'idéal est de réunir les informations relatives à ses expériences en détaillant les missions et les compétences acquises ou utilisées pour celles-ci. Ainsi, vous pourrez facilement visualiser les données que vous utiliserez pour chaque élément de votre candidature. Voici un exemple :

Parcours

Expérience professionnelle :

Garde d'enfants

Missions

Accompagner les enfants en fonction de leur degré d'autonomie en prenant en considération leurs besoins

Fournir un accompagnement pédagogique pour leur réussite scolaire

Créer un environnement de jeux stimulant en valorisant l'entraide dans la fratrie

Aider à l'apprentissage de l'hygiène et la propreté

Compétences

Responsabilité, réactivité, adaptabilité, communication, patience, planification, médiation, créativité, empathie, renforcement positif

Gestes de premiers secours

Expérience professionnelle :

Agent de logistique

Réception, tri et stock des commandes dans le respect des procédures du magasin

Vérification de la conformité de la marchandise puis référencement des articles

Rigueur, optimisation de l'espace de travail, respect des procédures, planification, travail en équipe, priorisation des tâches, gestion du temps, rapidité d'exécution

Stage :

Cabinet d'avocats

**Saisir les courriers
et factures**

**Rédiger des comptes-
rendus de réunions**

**Rédaction et esprit
de synthèse, compétences
informatiques,
planification, compétences
organisationnelles,
communication**

Centre d'intérêt :

Sport en compétition

**Rempoter un
championnat, monter
en niveau, perfectionner
ses gestes, capitaine
d'équipe, etc.**

**Esprit d'équipe,
compétitivité, remise
en question, résilience,
auto-discipline,
persévérance, maîtrise des
techniques, anticipation,
réflexion et réactivité,
planification, gestion du
stress, concentration,
audace, prise d'initiatives,
leadership**

Centre d'intérêt :

Crochet et couture

**Confectionner des
vêtements**

**Patience, concentration,
coordination, minutie,
curiosité, créativité,
planification d'un projet,
respect des délais,
organisation**

Je prends le temps d'identifier les compétences transférables et transversales que j'ai acquises dans mes expériences, mes diplômes, ma personnalité ou mes loisirs.

Comme ça, je peux décrire mes expériences passées et mettre en avant des compétences utiles au poste recherché.



Avoir un CV organisé

De nombreux sites aident à avoir une bonne présentation de CV en format Word ou en mode création, comme Canva. L'essentiel est d'utiliser un logiciel que vous maîtrisez pour rendre le CV lisible et de pouvoir identifier les quatre blocs d'informations :

Identité et présentation

Il s'agit des éléments essentiels pour vous connaître. De plus, la présentation est une bonne accroche pour avoir envie de lire en détail votre CV

Diplômes et formations

Sur un CV, le parcours s'écrit du plus récent au plus ancien : on commence toujours par les dernières expériences.

Expériences professionnelles

Ce sont les expériences concrètes pour appuyer votre candidature.

Atouts personnels

Listez vos compétences, vos centres d'intérêts, etc. C'est tout ce que le recruteur veut savoir pour mieux vous connaître.



✘ Les flops

- ✘ **Photo hors contexte** (vacances, soirée, filtres, etc.)
- ✘ **Adresse mail atypique :** lafritedu31@hotmail.fr
- ✘ **CV identique pour toutes les candidatures** et sans titre
- ✘ **Faire de longues phrases**
- ✘ **CV obsolète** (mauvais numéro de téléphone, etc.)
- ✘ **Utiliser un jargon particulier** (ex : informatique)
- ✘ **Mentir**
- ✘ **Utiliser des jauges de compétences**
- ✘ **Faire un CV interminable**



✔ Les tops

- ✔ **Photo professionnelle**
- ✔ **Créer une adresse mail incluant nom et prénom**
- ✔ **Mettre en avant les compétences** attendues du poste
- ✔ **Rester synthétique**
- ✔ **Contrôler et mettre à jour les informations**
- ✔ **Généraliser les propos** pour qu'ils soient compris
- ✔ **Rester honnête** et ne pas se mettre en difficulté
- ✔ **Ne préciser que les éléments maîtrisés** ou les niveaux évaluable
- ✔ **Faire tenir son CV sur une seule page**

Rédiger une lettre de motivation

Pourquoi ? À quoi elle sert ?

Elle met en exergue la cohérence de la candidature avec le poste. Elle détaille donc ce que le CV ne fait que suggérer : motivations, singularité du candidat, points forts, bonne compréhension des missions et compétences attendues...

ATTENTION : UNE LETTRE DE MOTIVATION N'EST PAS UN CV SOUS FORMAT TEXTE !

Son format, son contenu

Elle respecte toutes les règles d'un courrier et ne doit pas dépasser une page. Il est inutile qu'elle soit écrite à la main, sauf si l'annonce l'exige.

Son message doit être clair, concis et adapté au poste visé : c'est un contenu unique qui reflète votre personnalité. Inutile d'insérer des phrases « bateaux » qui n'indiquent rien de nouveau au recruteur.

Elle fait le parallèle entre votre profil et le besoin. Pour cela, il est indispensable d'effectuer des recherches sur la structure : ses missions, ses valeurs, ses actions.

Étudiante en troisième année de psychologie, j'ai développé mon sens des responsabilités et ma rigueur en travaillant dans divers domaines en parallèle de mes études.



Aujourd'hui, je souhaite mettre à profit mon aisance avec le public et acquérir une nouvelle expérience professionnelle me permettant également de gagner en indépendance.

À l'aise dans les relations humaines, j'arrive à établir une relation de confiance auprès des personnes qui m'entourent. Je suis d'un naturel enjoué qui aime travailler dans la bonne humeur.

Rigoureux, actif et motivé, je peux être un élément moteur au sein d'une équipe.



Comment la construire ?

On doit pouvoir distinguer plusieurs paragraphes :



Introduction

Indiquez votre situation actuelle, votre recherche, votre motivation en quelques mots et vos disponibilités.



« Vous »

Montrez que vous connaissez les valeurs de la structure et qu'elles vous correspondent. Indiquez une spécificité, un slogan, une actualité récente, les avis positifs de la structure, etc. et indiquez que c'est ce qui retient votre attention.



« Je »

Montrez que votre profil est adapté au poste : faites des liens et exposez vos compétences par le biais d'exemples ou de situations vécues, même si elles ne sont pas professionnelles (ex : centres d'intérêts, bénévolats, etc.).



« Nous »

Indiquez les bénéfices mutuels à une collaboration.



Conclusion

Remerciez, sollicitez un entretien et intégrez une formule de politesse.

NE NÉGLIGEZ JAMAIS LA RELECTURE ! L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PEUT ÊTRE RECOMMANDÉE UNIQUEMENT POUR DE LA RELECTURE ET DE LA REFORMULATION. SI VOUS L'UTILISEZ POUR CRÉER ENTIÈREMENT VOTRE TEXTE, CELA SE VERRA ET NE PERMETTRA PAS DE VOUS DÉMARQUER.

Réussir son entretien de recrutement

Les différents types d'entretien



Individuel

Face à un jury ou en individuel, le plus important sera d'intéresser les recruteurs.

Préparez-vous bien !



Collectif

Peut se dérouler par phases, avec, par exemple, une **réunion d'information**, une **mise en situation collective** suivie d'une **évaluation individuelle**.

Ici, votre comportement et la gestion de la situation sera observée, en fonction des besoins du poste (ex : leadership, argumentation, réactivité, etc.).



Express

En présélection téléphonique ou lors d'un jobdating, **il faudra savoir synthétiser pour apporter les éléments importants dans un temps limité.**

Comment le préparer ?

01

SE RENSEIGNER

Je fais des recherches sur la structure, le poste, ses spécificités et les détails de l'annonce.

02

RÉPÉTER

Je répète ma présentation, parce que c'est ce qui va influencer la suite de l'entretien. Elle montre ma préparation, mon esprit de synthèse et la cohérence de mon parcours.

03

PRÉVOIR SES QUESTIONS

Je note mes questions pour le recruteur : environnement de travail, équipe, public, missions, process de recrutement, etc. Et je prends des notes le jour de l'entretien.

Les questions du recruteur



Préparez des éléments de réponse aux questions que peuvent vous poser les recruteurs, notamment sur vos choix d'études, votre motivation ou encore votre personnalité.

Voici quelques exemples de questions fréquentes :

Quelles sont vos appétences sur le sujet ?

Qu'est-ce que vous attendez de votre manager ?

Pourquoi vous plutôt qu'une autre ?

Citez vos qualités et défauts.

Racontez une expérience positive ou négative.

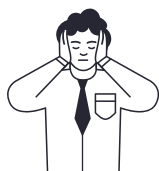


SOYEZ HONNÊTE ET NE TOMBEZ PAS DANS LE PIÈGE DU DÉFAUT-QUALITÉ, IL SUFFIT D'APPORTER UN ÉLÉMENT QUI INDIQUE COMMENT VOUS REMÉDIEZ À CE DÉFAUT. ARGUMENTEZ CHAQUE RÉPONSE AVEC DES SITUATIONS CONCRÈTES.

Les mauvaises réponses

Si vous ne savez pas répondre à une question, indiquez que vous ne savez pas mais proposez un élément de réponse, ou demandez à reformuler la question.

Une mauvaise réponse n'est pas un échec : elle peut permettre de comprendre la manière de réfléchir du candidat. Il ne faut donc pas se décourager et poursuivre l'entretien en gardant la même posture positive et dynamique.



✘ Les flops

- ✘ **Mettre une tenue trop sophistiquée ou inconfortable** qui pourrait me gêner pendant l'entretien.
- ✘ **Sous-estimer le trajet** ou partir à la dernière minute.
- ✘ **Ignorer les personnes croisées** en pensant qu'elles ne sont pas concernées.
- ✘ **Adopter une attitude fermée**, tendue ou éviter le regard du recruteur.
- ✘ **Arriver stressé** et ne pas prendre le temps de me recentrer avant l'échange.



✔ Les tops

- ✔ **Choisir une tenue classique** dans laquelle je me sens à l'aise.
- ✔ **Préparer mon trajet à l'avance** et repérer le lieu si je ne le connais pas.
- ✔ **Saluer poliment toutes les personnes croisées** dans les locaux.
- ✔ **Sourire, montrer de l'enthousiasme** et adopter une posture ouverte et détendue.
- ✔ **M'installer face au recruteur**, et garder le contact visuel.
- ✔ **Faire quelques exercices de respiration** avant et pendant l'attente, pour gérer le stress.



Zoom sur : les ateliers et les permanences du Crous

Si vous avez besoin d'un coup de pouce pour créer votre CV, rédiger une lettre de motivation ou même préparer un entretien, il existe une assistance dédiée à l'accompagnement des étudiants dans leur recherche de job.

Vous pouvez réserver un atelier sur le site du Crous ou bien passer en permanence sans rendez-vous pour un suivi personnalisé.

Plus d'informations sur www.crous-toulouse.fr/job

.PARTIE III

Les différentes ressources

Chercher un job pendant ses études, c'est une étape importante : parfois nécessaire, souvent enrichissante.

Cela demande de l'organisation, un peu de méthode, et surtout de savoir où chercher et comment se présenter.



Trouver un job

Le Crous vous accompagne

Le service job étudiant du **Crous de Toulouse-Occitanie** est un service à destination des étudiants et des employeurs sur la thématique du job étudiant.



Le Crous est à l'écoute de tous les étudiants pour les accompagner et les aider à **chercher des offres de jobs, trouver une entreprise, rédiger leur CV et leur lettre de motivation, préparer les entretiens de recrutement et mettre en valeur leurs compétences.**

Tout au long de l'année, des événements sont organisés autour du job étudiant (apéri'job, forums, jobdating, etc.) ainsi que des ateliers techniques collectifs sur la réalisation d'une candidature

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE CES
ÉVÈNEMENTS SUR NOTRE SITE :
WWW.CROUS-TOULOUSE.FR/JOBS



Les services d'information, orientation et d'insertion professionnelle des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Présents dans les universités, ils sont des lieux de ressources et vous proposent une importante documentation.

Les agents vous accueillent, vous informent et vous accompagnent dans votre parcours d'orientation et d'insertion professionnelle. Certains d'entre eux mettent également à disposition des étudiants des informations relatives aux jobs étudiants.



Le réseau Info Jeunes (Crij)

Les structures Info Jeunes, **labélisées par l'État**, se destinent à accompagner les jeunes grâce à des professionnels formés. Elles permettent de favoriser l'autonomie des jeunes par un meilleur accès à l'information sur tous les sujets qui les concernent : **études, métiers, emploi – petits boulots, formation continue, vie quotidienne, droits, santé, logement, projets – initiatives, culture, loisirs, sports et vacances.**

1 jeune, 1 solution

Le plan 1 jeune 1 solution est une initiative ministérielle qui vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc., afin de répondre à toutes les situations.

Un job dans l'enseignement supérieur

CDD étudiants au Crous de Toulouse-Occitanie

Toute l'année, le Crous de Toulouse-Occitanie recrute des étudiants pour diverses missions : restauration, accueil en résidence, administratif, ambassadeurs ou encore référents étudiants. Toutes les offres sont disponibles sur Jobaviz en cochant l'employeur Crous.

Camille avait répondu à une offre de job sur Jobaviz et a, depuis, signé plusieurs contrats au Crous. Elle raconte :



Outre un salaire régulier qui complète ma bourse, mes différentes missions au Crous m'ont permis de me rendre compte que j'aime le contact humain et aider les autres, surtout les étudiants comme moi, ce qui valide mon choix de me diriger vers des activités socio-culturelles.

Les établissements

L'établissement dans lequel vous étudiez est susceptible de recruter des étudiants, à plusieurs moments de l'année. Il peut s'agir de postes en bibliothèques, en chaînes d'inscriptions, en labo, etc. Renseignez-vous directement sur votre campus.

.PARTIE III

L'expérience par l'engagement

Volontariat en Service Civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes jusqu'à 25 ans inclus, ou 30 ans pour les personnes en situation de handicap. Pas de condition de diplôme, seuls les savoirs-être et la motivation comptent. Cet engagement donne droit à une indemnisation de minimum 619 € par mois.



LE SAVIEZ-VOUS ? DURANT L'ANNÉE, LE CROUS DE TOULOUSE- OCCITANIE RECHERCHE DES VOLONTAIRES À PARTIR DE 18 ANS POUR DES MISSIONS D'ANIMATION DES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES, DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ, DE PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LE SPORT, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE OU ENCORE D'AMBASSEUR DE LA VIE DE CAMPUS. N'HÉSITEZ PAS, VISITEZ NOTRE SITE WEB ! WWW.CROUS-TOULOUSE.FR/VSC

Sapeur-pompier volontaire

Le sapeur-pompier volontaire (SPV) participe sur l'ensemble du territoire aux missions de sécurité civile de toute nature comme le secours et les soins d'urgence aux personnes, la lutte contre les incendies et la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Selon les modalités de la caserne, les astreintes peuvent s'effectuer à domicile ou postées.

Pour être SPV, **plusieurs conditions d'âge, d'aptitude physique ou conditions civiques sont requises**. Chaque garde donne lieu à une indemnisation non imposable.



L'engagement bénévole

L'engagement peut aussi être bénévole. Il reste néanmoins tout aussi intéressant pour acquérir de l'expérience et des compétences utiles.

Ressources pour trouver votre futur engagement

La réserve civique générale avec jeuxaider.gouv.fr : elle regroupe les demandes de bénévoles sur divers sujets comme l'insertion, la solidarité, l'art et culture, le soin aux animaux, etc.

Les réserves citoyennes de la Police nationale ou de de la défense et de sécurité (armées et gendarmerie)

Réserve citoyenne pour la cohésion des territoires, qui apporte un soutien à la population en cas de crise.

La première expérience défense est un portail qui regroupe les offres de stages conventionnés, de contrats armées-jeunesse et de contrats d'apprentissage du Ministère des armées.

La réserve citoyenne de l'éducation nationale où les bénévoles contribuent à transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'école, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires.

Glossaire

C

CESU - Chèque emploi service universel. Moyen de contractualisation et de paiement utilisé dans les emplois de services à la personne en France.

CONTRAT DE TRAVAIL - Convention par laquelle deux parties ou plus s'accordent sur une prestation de travail. Il dépend du droit civil.

CONVENTION COLLECTIVE - Accord conclu entre les représentants des employeurs et des employés d'une branche d'activité donnée.

COTISATIONS SALARIALES - Part des cotisations sociales due par le salarié et prélevée par l'employeur sur son salaire pour être ensuite versée aux organismes chargés du recouvrement (URSSAF).

D

DÉFENSEUR DES DROITS - Autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect des libertés et des droits des citoyens.

DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

E

EMPLOYEUR - Personne qui emploie un personnel salarié.

ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) - Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

M

MARCHÉ DU TRAVAIL - Rapport entre la demande de travail des employeurs et des travailleurs.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE - Régime de protection sociale qui assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit.

S

SALARIÉ - Personne liée par contrat à un employeur, travaillant sous sa subordination en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

SOLDE DE TOUT COMPTE - Document rédigé par l'employeur, faisant l'inventaire des sommes versées à l'occasion de la rupture ou fin du contrat de travail.

U

URSSAF - Organisme de sécurité sociale chargé de financer la protection sociale via la collecte des cotisations et contributions. Il accompagne employeurs et entrepreneurs et garantit les droits des salariés.

Guide du job étudiant édité par le Crous de Toulouse-Occitanie

Illustrations : Freepik, première de couverture, p. 4/5/6/7/12/13/15/16/19/21/25/30/32/34/38/40/41/45/46/47/48/50/51/52/53/54/55 ; Morgan Estieu, direction communication et marketing du Crous de Toulouse-Occitanie, p1

Secrétariat de rédaction : Estelle Nourry, service job du Crous de Toulouse-Occitanie

Directrice de publication : Dominique Froment, directrice générale du Crous de Toulouse-Occitanie

Création graphique : Morgan Estieu, direction communication et marketing du Crous de Toulouse-Occitanie

Imprimerie : XXX

Parution : septembre 2025 - XXX exemplaires

Pour toute demande
de renseignement
sur le job étudiant,
vous pouvez contacter
job@crous-toulouse.fr

